Comment puis-je effectuer une recherche au moyen de Lexis[®] Web, Google™ ou Bing[®]?

Vous pouvez effectuer une recherche juridique depuis un document ou un courriel ouvert au moyen des moteurs de recherche Lexis[®] Web, Google™ ou Bing[®]. Les résultats de votre recherche sont affichés dans la fenêtre de recherche.

Pour effectuer une recherche sur un sujet précis au moyen de Lexis® Web, Google™ ou Bing® :

1. Cliquez sur l'onglet LexisNexis®.

[•] LexisNexis[•]

- 2. Dans la section Search Tools du ruban, sélectionnez Search the Web dans le menu déroulant.
- 3. Entrez votre requête dans la boîte de recherche.
- 4. Cliquez sur le bouton Search. Les résultats de votre recherche sont affichés dans la fenêtre de recherche.
- 5. Cliquez sur le bouton Lexis[®] Web, Bing[®] ou Google[™] (directement sous les onglets) pour visualiser les résultats pour chaque moteur de recherche.
- 6. Passez en revue la liste des résultats, puis procédez à l'une ou l'autre des étapes facultatives suivantes :

Option	Description
Pour voir le détail d'un résultat de recherche	Cliquez sur l'hyperlien associé à ce résultat.
Pour voir les résultats de recherche dans des fenêtres distinctes du navigateur	Cliquez sur le bouton Open Quicklaw[®] Browser <u> </u> .
Pour épingler un élément précis de la recherche afin d'y revenir plus tard ou de le partager avec d'autres personnes.	Glissez le pointeur de la souris à la droite du titre de l'élément. Une icône de punaise s'affiche. Cliquez sur la punaise pour créer un signet pour cette recherche.
Pour naviguer entre les différentes pages des résultats	Cliquez sur Previous ou Next . (L'apparence de ces liens et de ces boutons varie en fonction du moteur de recherche que vous avez utilisé.)

www.lexisnexis.ca/quicklaw-pour-microsoft-office | 1-800-387-0899

LexisNexis et le logo Knowledge Burst sont des marques déposées de RELX Group plc. faisant l'objet d'une licence. Quicklaw est une marque déposée par LexisNexis Canada Inc. Les autres produits ou services mentionnés peuvent être des marques de commerce, des marques déposées ou des marques de services appartenant à leurs propriétaires respectifs. © 2015 LexisNexis Canada inc. Tous droits réservés. LN-QLMO-effectuerrecherchesélectiondetexte-04/15